



Liquidation divorce prêt sur bien immobilier

Par **jguinard**, le **06/08/2014** à **09:07**

Bonjour,

Mon ex mari et moi avons acheté sous le nom de Mr et Mme un bien immobilier. L'échéance du prêt était prélevé sur mon compte personnel.

Le divorce a été prononcé en décembre 2013.

La liquidation des biens a été signée devant notaire le 30/06/2014 : Monsieur a racheté mes parts et est donc devenu seul propriétaire du bien. Depuis, les échéances du prêt sont toujours prélevées sur mon compte personnel : la banque et mon ex mari (solvable et plus fortuné que moi) refusent que les prélèvements soient faits sur un autre compte (compte joint toujours existant ou le compte personnel de Monsieur).

Comment puis je faire pour :

- 1/ arrêter ces prélèvements
- 2/ récupérer les échéances prélevées à tort ?

merci de votre aide

Par **aguesseau**, le **06/08/2014** à **10:15**

bjr,

il ne faut pas mélanger la propriété d'un bien et on financement.

vous étiez sans doute co-emprunteur du prêt.

aviez-vous demandé à l'organisme de crédit la désolidarisation de votre prêt ?

le fait que vous ne soyez plus propriétaire du bien, ne modifie pas le contrat de prêt.

cdt

Par **jguinard**, le **06/08/2014** à **11:19**

Bonjour,

merci pour votre réponse.

Effectivement, j'étais co-emprunteur. Quelles démarches dois je faire pour modifier cela ? je n'arrive pas à obtenir de réponse de la banque

Par **cocotte1003**, le **06/08/2014** à **12:09**

Bonjour, il fait demander à la banque par LRAr de vous désolidariser du prêt. La banque n'a aucun intérêt à le faire puisqu'elle a deux personnes sur lequel se tourner pour le remboursement. Vérifier si effectivement vous avez in prélèvement ou plutôt in virement. Un virement vous permet de stopper le paiement, cordialement

Par **jguinard**, le **06/08/2014** à **13:56**

merci pour votre aide.

Bonne journée